

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 39 (1901)
Heft: 2

Artikel: Le suif
Autor: Töppfer, Rodolphe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-198568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
Grand-théâtre, 11, Lausanne.
Montreux, Gex, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Biel, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements.
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE
SUISSE : Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.
Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES
Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
étranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'ancienne Ecole normale.

L'Ecole normale a inauguré solennellement, cette semaine, le superbe édifice construit pour elle par l'Etat de Vaud, au bas du Champ-de-l'Air. Chose curieuse, tandis que les écoliers d'un grand nombre de villages ont depuis longtemps des classes aménagées avec confort dans de coquets bâtiments, les futurs éducateurs de notre jeunesse s'étaient morfondus jusqu'ici dans des locaux délabrés et qui sentaient le mois.

C'est en 1806 que le Grand Conseil vota la création d'un « Institut pour les régents ». Une loi de 1811 réglait l'organisation de cet institut. Mais ce ne fut qu'en 1833 qu'elle fut appliquée et que l'Ecole normale s'ouvrit. On n'était pas très pressé à cette époque-là.

Une *Notice historique sur les Ecoles normales*, publiée en 1896 par MM. Henri Mayor, François Guex et Lucien Jayet, à l'occasion de l'Exposition nationale de Genève, contient, sur les débuts de l'institution, des pages bien intéressantes. Nous en extrayons quelques passages, choisis parmi les moins graves.

En avril 1833, ayant à faire des propositions pour la nomination du premier directeur, le comité de l'Ecole écarte les sept candidats qui s'étaient présentés. « L'un est trop mou ; l'autre n'a pas l'esprit assez philosophique, mais le défaut de parler beaucoup sur des sujets de peu d'importance. Le troisième n'est pas familiarisé avec les mœurs de notre peuple. Le suivant n'a pas tout l'aplomb, toute la maturité nécessaire. Il faudrait au cinquième plus de prudence, plus de poids, et des principes mieux assurés. Le sixième présente des inconvénients au point de vue politique. Le septième enfin est un routinier. »

Après cette exécution, le comité propose d'appeler comme directeur M. Gauthey, pasteur à Lignerolles. M. Gauthey fut nommé et accepta ses nouvelles fonctions.

Détail piquant, dans une brochure qu'il publia en 1833, soit trois ans avant sa nomination, M. Gauthey s'était prononcé contre la création d'une Ecole normale. Mais, comme l'a dit Victor Hugo, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

Le 8 juin 1835, le comité de l'Ecole écrit au Département de l'Intérieur (le Département de l'Instruction publique n'existe pas encore) :

« Monsieur le directeur de l'Ecole normale n'a dans son cabinet d'autres sièges que six chaises de paille. Comme il est nécessaire cependant qu'il puisse prendre du repos dans les intervalles de ses travaux, sans être pour cela obligé de se rendre chez lui, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour qu'on lui fournit au plus tôt un fauteuil bon et commode. »

Un rapport de M. Gauthey, daté du 17 mars 1836, signale l'urgence d'un changement de local. L'Ecole normale se trouvait alors dans le bâtiment occupé aujourd'hui par la Bibliothèque cantonale. On y étouffait : « S'il fallait supporter encore plusieurs étés de suite une

pareille atmosphère, les maîtres et les élèves seraient usés avant le temps et incapables de servir la Patrie, comme c'est le vœu de leur cœur. »

En outre, la voix se perd dans l'antichambre et dans le corridor, c'est qui double les fatigues de l'enseignement. « M. Lochmann, tout robuste qu'il est, en avait pris des crachements de sang, avant son départ pour Bâle-Campagne. »

Le comité de l'Ecole réclame, la même année, un meilleur système d'éclairage : « M. le directeur est obligé de faire lui-même, de deux jours l'un, la distribution des chandelles. »

Le 8 juin 1836, les classes des institutrices n'existant pas encore, « une jeune régente demande à suivre les leçons de l'Ecole. La chose n'est pas jugée convenable. »

Dans un rapport de janvier 1837, M. Gauthey déclare que les élèves régents sont surmenés. Quelques-uns sont tombés malades par excès de travail.

Le 4 février de la même année, « on décide de prendre sur la compétence de fr. 200 de quoi permettre aux élèves des deux écoles normales d'aller voir la ménagerie et l'éléphant qui sont présentement exposés à Lausanne. »

Le 24 septembre 1838, M. le président du comité de l'Ecole annonce que M. le général de La Harpe, qui n'a cessé d'être un bienfaiteur zélé de l'Ecole normale, lègue à cet établissement, pour être vendus à son profit, une tabatière en or garnie de diamants et un étui en or. Les exécuteurs testamentaires ont fait estimer la tabatière par M. Both, de Genève, qui en a évalué la valeur à fr. 3480 de France. M. S., à Paris, l'a estimée, prix marchand, fr. 4978,75 de France. Elle avait coûté 6478,71 à l'Etat lorsqu'il la donna à M. de La Harpe.

« On consultera le Département sur ce qu'il y aurait de plus avantageux. Le comité pense qu'il faut vendre la tabatière au prix marchand. Le 15 novembre 1838, la veuve du général veut bien racheter la tabatière et l'étui pour fr. 5000. M. le président l'en remerciera. »

En mai 1853, M. le D^r A. Chavannes offre de donner aux élèves régents un petit cours gratuit sur « l'éducation des vers à soie. » L'offre est acceptée et l'essai réussit. Directeur et élèves le suivent avec un vif intérêt. 6 à 7000 vers fournissent 24 livres 10 onces de beaux cocons.

M. le directeur Guillet demande que l'on continue, afin que les élèves puissent introduire petit à petit cette industrie dans nos campagnes. « Pour commencer à réaliser ce projet, il conviendrait, dit-il, de planter quelques mûriers sur la terrasse de l'Ecole normale. » On les acheta avec une partie de l'argent des cocons, et le jardinier Chevalley en planta 13, au prix de 2 fr. pièce, rendus plantés, tuteurs compris. Si leurs feuilles ne nourrissent plus les vers à soie, leurs fruits font encore le régal de la jeunesse.

Le Conseil de l'instruction publique interdit, encore en 1860, l'emploi des plumes métalliques dans les écoles du canton. Cependant,

dant, le Collège et les Ecoles moyennes et primaires de Lausanne s'en servaient tout de même. Le 8 mai 1860, l'Ecole normale demande la permission d'abandonner aussi les plumes d'oie. Cette requête est accordée, « à condition que les élèves ne perdent pas l'habitude de les tailler et de s'en servir. »

L'ouvrage d'où nous extrayons ces lignes renferme aussi des pages curieuses sur la discipline et sur le régime des pensions, auxquels les normaliens ne sont heureusement plus soumis depuis une dizaine d'années. Mais nous ne pouvons tout citer.

Glanons cependant encore ces passages, pour finir :

Le 29 février 1851, M. le directeur écrit au Conseil de l'instruction publique : « J'ai appris, hier matin, que des élèves de l'un et de l'autre sexe s'étaient réunis dimanche soir chez Mlle X..., maîtresse de pension à la Cité, qu'un gendarme, jouant un peu du violon, y avait été appelé et que ces jeunes gens avaient dansé de 8 heures du soir à une heure du matin. »

Cet horrible méfait fut cause de l'expulsion de quelques élèves et de la suspension de plusieurs autres pour six mois. On n'y allait pas de main morte en ce temps-là.

La même année, une élève régente est punie pour s'être masquée et plusieurs garçons sont condamnés à la censure publique pour avoir offert des rafraîchissements à des élèves-filles, chez un confiseur liquoriste et « avoir formé avec elles de véritables accointances. »

Pour égayer un moment nos lecteurs, nous reproduisons les passages suivants d'une lettre de Rodolphe Töppfer, publiée, en 1833, dans le *Fantlasque*, journal littéraire dirigé par Petit-Senn :

Le suif.

Monsieur le rédacteur,

J'habite la place Maurice (1), et le quartier me plairait infiniment, n'était que je jouis de mes cinq sens et n'ai pas le nez bouché.

Vous devinez sûrement, monsieur, que j'entends parler de l'air, je veux dire du suif que nous respirons sur la place Maurice ; et si je vous demande la permission de médire de ce suif dans vos colonnes, ce n'est assurément pas qu'il soit mauvais considéré comme graisse à chandelles, mais comme ingrédient respiratoire, c'est, je vous assure, la plus abominable drogue que puisse humer un nez qui se respecte.

Trois ou quatre industriels ayant privilège d'infester tout un quartier, et l'une de nos plus jolies promenades, c'est un fait qui soulève des questions de droit, de justice, de convenance, qu'il est superflu d'aborder. En effet, tout le monde est bien convaincu (sauf les trois ou quatre industriels susdits) qu'à nul n'appartient, ne peut appartenir le droit d'empunter tout un prochain de cette façon-là. Je parlerais que le Conseil municipal en est lui-même

(1) La place désignée sous le nom de place Maurice, dit la *Semaine littéraire*, n'est autre que la promenade Saint-Antoine où se trouvait, comme l'on sait, le pensionnat du spirituel auteur des *Voyages en zigzag*. Les fondeurs de graisse, objet des plaintes de Töppfer, étaient donc installés au-dessous de l'Observatoire, à l'endroit même où s'élèvera bientôt, espérons-le, le Musée des Beaux-Arts.

d'accord, car il a fait des efforts pour diminuer l'infection par des mesures aussi sages qu'insuffisantes. Je l'en remercie pour ma part, et j'espère qu'à la prochaine expiration des baux qui le lient, il relèvera les fondeurs de graisse, loin, bien loin de nos nez désormais triomphants et rendus à toute leur dignité morale. Oh ! le beau jour ! mais mon nez le verra-t-il ?

En attendant, monsieur, notre situation est bien misérable, et quand je l'envisage sous certains rapports moraux et philosophiques, j'arrive à des choses si tristes et si mortiflantes, que je crois ne pouvoir mieux faire que vous les communiquer, afin d'attirer sur nous la commisération soit publique, soit municipale.

Un point me frappe d'abord : Selon Winkelmann et bien d'autres, tout tient au climat. Les Grecs furent philosophes, poètes, artistes, à cause de leur climat ; les Romains, idem. Or, le climat est dans l'air, ou tout au moins l'air est dans le climat. Je vous le demande, monsieur, que pouvons-nous être nous autres de la place Maurice, dans notre climat de suif ? Tout au plus des faiseurs de chandelles ; n'est-ce pas profondément triste ?

Serons-nous poètes, par exemple ? Nous ! Ah ! monsieur ! Sur la place Maurice vous rencontreriez plutôt vingt bourgeois se pincant le nez, qu'un seul poète. En effet, réfléchissez. Pour nous, l'encens des fleurs, c'est, à ne pas s'y tromper, l'encens du suif ; le doux parfum de la violette, le parfum du suif ; l'air embaumé des prairies, le suif encore. Au printemps, quand la nature est si belle et si parée, nous voyons à la vérité les fleurs fraîches écloses, ... mais en même temps nous sentons les bouts de chandelles ; ce qui produit au cerveau une impression moitié fleur, moitié bout de chandelle, qui serait un monstre en poésie. Vous, monsieur, qui faites avec tant d'agrément des paysages poétiques, gardez-vous de jamais venir camper ici. Pour des harangues, sentir la lampe, c'est reçu ; mais pour des paysages poétiques, sentir le suif !... Pouah ! quel alliage !

Puisqu'un air pur, léger, subtil, communique au cerveau certaines propriétés analogues, un air tout chargé d'une graisse impure, doit y insérer des défauts contraires. C'est justement ce qui arrive. Et si cet article vous semble plat, épais, vous saurez pourquoi ; c'est que chacune de mes idées, vive et gentille à sa source, se charge dans sa marche de gros appendices graisseux qui la font graviter pesamment vers le papier, où elle arrive lourde, et s'aplatit en tombant.

Mais, puisqu'après tout on n'a que faire d'esprit pour être heureux, serons-nous du moins gais vivants, gens de joyeuse humeur, d'agréable commerce. Pas le moins du monde, monsieur ; le suif porte à la mélancolie, c'est sûr ; et notre mélancolie ne se guérit ni à ouïr les cris des fous ici près, ni à écouter les hurlements des chiens que l'on assomme là^(*), à deux pas, ni à promener nos regards sur la prison pénitentiaire qui nous cache le lac. Aussi nous avons tous de l'humeur sur la place Maurice ; nous en avons contre le gouvernement, nous en avons contre le Conseil municipal, nous en avons contre le Conseil militaire, nous en avons contre le valet de ville, contre les marchands de chandelles ; c'est pourquoi nous sommes factieux et mourrons jeunes, car la bille tue. Ajoutez que nos fronts sont ridés avant l'âge à force de crisper les narines, ce qui nous donne un aspect boudeur, rechigné, envieux aussi, lorsque nous songeons à nos compatriotes des quartiers voisins, lesquels, sans payer un sou de plus que nous, hument de l'air pur à discrétion. Heureuses gens qui ne sentent pas assez leur honneur, tandis que nous ne sentons que trop notre... vous m'entendez bien.

Encore, monsieur, si par bonheur cet air était pernicieux, malsain ; je ne doute pas qu'alors, par scrupule pour la santé publique, on ne le purifie tout ou tard ; mais pour comble de malheur, il est sans danger, il est sain ! les gens de l'art l'ont dit, et ils ont dû le dire. Car, pour le docte nez de la science, il y a air sain, toujours bon ; air malsain, toujours mauvais, et pas de milieu. Mais pour moi, qui unis à une crasse ignorance, un nez animal au dernier point, je distingue encore l'air grossier, infect, puant, quoique sain ; je le hais de toute la haine des préjugés, et je le hume avec une grimace qui vous ferait pitié, monsieur le rédacteur.

^(*) Les chiens errants étaient à cette époque abattus dans le fossé situé sous l'Observatoire.

Il ne faut pourtant rien exagérer. Nous avons quelques bons jours dans l'année : c'est quand la bise souffle fort, mais alors on ne peut sortir ; ou quand nous sommes en voyage, mais alors on n'est pas chez soi. Pour le reste du temps, nous sommes tenus de respirer le suif en dose et mesure fixées par nos seigneurs les fabricants de chandelles, à leur convenance et bon plaisir. C'est leur droit ; le nôtre, c'est de nous pincer le nez ; en quoi ils ne nous empêchent nullement ; car, au fond, ils sont les meilleures gens du monde et accommodants, pourvu qu'on les laisse faire. D'ailleurs, l'air est libre, disent-ils en fondant leur graisse.

L'air est libre ! Sans doute, mes bons messieurs (je leur dis ça chapeau bas depuis la balustrade), mais comment l'est-il ? Pour le respirer chacun, non pour l'empuantir chacun. Autrement, mes bons messieurs, la société ne serait pas tenable. Car, supposez... Mais eux se moquent et chantent d'Agobert en tremplant leurs mèches.

Un brin de commune.

Les *Annales politiques et littéraires* donnent des détails vraiment fort curieux sur la plus petite commune de France, située dans le département de Haute-Marne. C'est ce département qui compte le plus grand nombre de petites communes, car, sur les 550 qu'il comporte, il n'y en a pas moins de douze qui n'ont pas cinquante habitants. Morteau, par exemple, n'en a que quatorze.

Cette commune minuscule, dit le journal que nous citons, est à trois kilomètres d'Andelot, le chef-lieu de son canton. Son territoire, de 420 hectares, est tout entier dans la petite et jolie vallée du Rognon, où l'agglomération ne peut être grande. Aussi le nombre des maisons habitées est-il de trois seulement. La principale est le vieux château de Morteau, autour duquel sont deux fermes et une autre petite maison destinée au garde-champêtre, l'unique fonctionnaire de l'endroit.

Le nombre des ménages y varie ordinairement de trois à six, suivant l'époque de l'année, ce qui explique que de 1896 à 1900, il n'y a eu, dans cette commune, ni naissance, ni mariage, ni décès. Pas besoin de secrétaire de mairie : le maire est lui-même son propre secrétaire.

Morteau, qui n'a que quatorze habitants, dont sept femmes ou filles, doit cependant satisfaire à la loi française, qui oblige les communes de 500 habitants et au-dessous à élire dix conseillers municipaux. Mais comment trouver à Morteau : maire, adjoint, huit conseillers, curé, instituteur, garde-champêtre, buraliste, cantonnier, en un mot, tout le personnel nécessaire au bon fonctionnement des services administratifs de la petite localité ?...

Voici comment cela se passe :

Morteau, qui n'avait que trois électeurs en 1896, en a eu cinq en 1897, six en 1898, huit en 1899 et en 1900. Comme cela ne donne pas encore le nombre d'éligibles nécessaires pour former l'assemblée communale, on emprunte des conseillers aux communes voisines, notamment à Andelot et à Cirey ; et on choisit, de préférence, parmi ceux qui sont propriétaires à Morteau. Ainsi le maire et le garde-champêtre, qui est aussi conseiller communal, habitent Andelot.

Malgré cet état de choses, les élections municipales sont parfois orageuses, et les électeurs de

Morteau ne se mettent pas plus facilement d'accord que ceux de Paris. Ainsi, en 1896, l'on a vu un des candidats qui n'a pu réunir, au premier tour, la

majorité absolue, qui n'était que de 2 voix.

Le maire de Morteau n'en a pas moins reçu, du

Président de la république, une invitation spéciale (comme magistrat de la plus petite commune) pour le banquet des maires, à l'Exposition universelle.

Il n'y a à Morteau ni prêtre, ni instituteur : les habitants vont à la messe au chef-lieu du canton et les enfants fréquentent l'école d'Andelot.

Comme nous venons de le dire, le garde-champêtre est le seul fonctionnaire, car le cantonnier est aussi d'Andelot.

En 1843, le Conseil général de la Haute-Marne proposa la suppression de la commune de Morteau, et la réunion de son territoire à celui d'Andelot. Il y eut opposition des deux côtés et la chose n'eut pas lieu.

On se demande, tout naturellement, quel est le budget d'une si petite commune. Eh bien, le budget ordinaire de Morteau est de 348 francs 25 centimes.

Les dépenses comprennent 170 francs d'amortissement d'une dette qui remonte à la guerre 1870-1871 ; 422 francs pour l'entretien des chemins ; 22 francs pour les frais de registres, de timbre, impressions, etc. ; 4 francs pour un abonnement au *Bulletin des Lois* ; 11 francs pour le traitement du receveur municipal ; 5 francs pour celui de l'agent-voyer et un franc pour les enfants assistés.

L'an passé.

Te possiblio, coumeint cllião z'ans modont rudo ! lè dzo et lè senannès traçont coumeint dâi folhiès que prevòlont pè 'na fort'oura et, quand Tsallande arrevè, seimblè que n'ia qu'on part dè dzo que l'étai Paquiè et qu'on croquàvè le z'ao ! Te possiblio !

Dè l'an passé, on pâo onco pas trâo mau derè. Diu sai bénî ! lè feins, lè recoo ont prâo bailli et la fruita assebin ; l'a fè tant sâ lo tsau-tein que lè coitrons, le couquelhîs à bibornes n'ont pas zu lezi dè tot dévorâ pè lè plian-tâdzo et lè vegnè ! Miséricorde ! Ya tant zu qu'on sâ sarâi cru ai z'annaës grasss dâo teimps dè Pharaon ! Y'avâi tant dè veneindze que lè dzeins saviont papi io la reduire, ti lè bossets razâvant tant qu'à la bonda et y'ein a qu'ont étâ d'obedzi d'ein mettré dein dâi seillès à campouta.

Dieu sai bénî ! foudrai onco on part d'ans dinse et cé pourro vin qu'est tant tchai ora, baissérâi et on porrâi bintou ein baire on litre po 'na demî-batze. Coumeint 'ein quarante et sa.

Ora, que s'est-te tant fè l'an passé ?

Lè z'Anglais sâ taupont adé pè l'Afriqua avoué cllião Transvaliens, que ne poivont pas ein fèrè façan et on ne sâ pas bin quand cllia guiera à Chambrelin vào botsi ; adé est-te que cllião Boères sont dâi tot crâno, que capounont pas ! et quand bin lè z'Anglais sont dâz idazio dè pllie, l'ein ont atant poaire qu'on tsin devant on quartai dè bouli et n'ia pas dè senannès iò cllião pourro Godémés ne reçavont dâi z'estrières dâo tonaire !

Assebin lè z'Anglais n'ariont pas z'u fauta d'allâ fotemassi per lè, l'ariont dû laissi cllião dzeins ein pé et tot sarâi de ! Mâ l'ont lo dia-bilio d'allâ fourguenâ iò n'ont rein à férè, et, stu iadzo, se l'ont dâi z'atouts, l'est bin fè, l'est bin lão dan ! Dïont que l'ont subbastâ tot lo Transvat et, qu'ora, lão z'appartint, mà l'ont pas onco, allâ pi ! kâ n'est pas dinse qu'on robâ dâi territoires !... Cllião pourro z'Anglais ont onco bin à sè démostelhi po férè arrevâ lo Transvat à lão cadastre !

Ein France, n'ont pas fè grand pussa, l'an passé ; l'ai a zu pè Paris cllia grant'espouse-chon ; mà paret que l'est bin mau z'allâ et diont que vont être ein perda. Que volliai-vo ? ào dzo dè hoai, l'ardzeint ne sâ brassé pas coumeint dâi pierres ; lè dzeins ne pâovont pas adé allâ corattâ vaire cllião z'affrèrs, pu po bin derè, cllião z'espousechons, l'est tot coumeint po'na ménadzéri, l'est adé lè mímès biès, et quand on ein a vu iena, on sè tsau pas dè l'ai retornâ.

Lo rai dè Perse, que l'ai avâi étâ férè 'na veria, a manquâ d'êtrè tiâ pè ion dè cllião anarchistes que l'ai a pè Paris ; assebin, quand l'a cein vu, sè dépatssi dè preindrè son beliet po reintrâ à se n'hotô.

Cllião dianstro d'anarchistes ne voliont pas botsi po tiâ lè rai ! vouaiti vai ein Eitalie, cé pourro Omerto, l'a falliu bâ assebin ! portant on dzeinti coo, pas brelurin coumeint Guelioumo, on crâno cytoyen, quiet ! Ora, foudrai-te pas esterminâ tota cilia beinda dè reinverse-patriè !

L'eimpereu dè Russie est mau fottu du on part de teimps ; ni lè mайдзо, ni la sadze-fenna l'ai poivont oquie ; mà ora, va on bocon mi, à